



Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du Vendredi 23 septembre 2011 à 20 h 30

Le vingt trois septembre deux mil onze, huit membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, Jean-Luc Kohli, Romain Philippe, M^{me} Suzanne Bouychou, M. Maurice Monge et M^{me} Sylvie Chardon.

Etaient absents : M^{mes} Colette Allier, Florence Gallois, Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy, MM. René Strémon et Christophe Chéron.

Pouvoirs : M^{me} Gallois à M. Kohli / M. Strémon à M. Lefèvre et M^{me} Allier à M. Lommer.

Monsieur Romain PHILIPPE est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Taux de la Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%. Ce taux reste identique à celui précédemment perçu pour la Taxe Locale d'Equipement.

11 conseillers sont « Pour »

II / Reconduction du ramassage des déchets verts

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour reconduire tacitement et dans les mêmes conditions la délibération du 27 février 2009 mettant en place le ramassage des déchets verts par les agents communaux.

Des sacs sont disponibles en Mairie gratuitement pour les habitants, durant les permanences.

Le ramassage sera assuré uniquement sur inscription en Mairie pour les personnes :

- *âgées ayant des difficultés pour se déplacer*
- *sans moyens de locomotion*
- *ayant d'autres difficultés et sur autorisation préalable de Monsieur le Maire*

Les personnes concernées qui ne se seront pas inscrites en Mairie ne seront pas collectées et devront apporter leurs sacs à la déchetterie par leurs propres moyens.

Toutes les personnes qui déposeront des sacs sans être concernées par cette mesure ne seront pas collectées et devront retirer les sacs de la voie publique pour les apporter en déchetterie.

11 conseillers sont « Pour »

III / Frais de scolarité pour les enfants domiciliés hors commune (année 2011/2012)

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour reconduire les frais de scolarité** de l'enfant Nils PINOT, scolarisé à l'école de Jouy sous Thelle et domicilié à Porcheux.

Le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte que cet enfant suive son cycle scolaire à Jouy sous Thelle** pour motif « réunion de fratrie ».

Les frais de scolarité sont fixés à 525 €(pour le second enfant uniquement) et pour l'année scolaire 2011/2012. En conséquence, la Commune de PORCHEUX sera tenue de participer à ces frais de scolarité.

10 conseillers sont « Pour »

1 conseiller est « Contre » - M. AMANT qui souhaite une augmentation des frais

IV / Séjour scolaire – année 2011/2012

Etant donné le manque d'informations sur ce séjour :

- programme pédagogique,
- résultat du sondage sur l'avis des parents concernant le montant du séjour,
- avis favorable ou pas des parents pour que les enfants participent à ce séjour,
- devis définitif du séjour (subventions déduites, transport compris),
- durée définitive du séjour,

Le Conseil Municipal décide de reporter ce sujet ultérieurement, et attend les éléments concrets et définitifs sur le séjour pour voter.

V / Location du matériel de la salle avec caution de garantie

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour mettre en location le matériel de la salle, à savoir :

- plateaux et tréteaux
- chaises

... pour un prix de 8 €le lot de 10 chaises, plateaux et tréteaux correspondants.

Une caution de 100 €- par chèque – sera demandée lors de la réservation. Celle-ci sera restituée au locataire après que le matériel ait été inspecté à son retour et qu'aucun dégât (nettoyage – casse ...) n'ait été constaté.

Un contrat de location sera rédigé à chaque demande.

11 conseillers sont « Pour »

VI / Modification de la Commission Patrimoine et Culture

A la demande de Monsieur Daniel LOMMER, Premier Adjoint au Maire, investit dans la Commission Patrimoine et Culture, notamment pour la réalisation des brochures de la Chapelle de la Chaire à Loup, pour la rédaction et mise en forme des explications sur l'Eglise et des divers reportages liés au Patrimoine, le **Conseil Municipal délibère et vote** pour que Monsieur Daniel LOMMER soit nommé membre de la Commission Patrimoine et Culture à compter de ce jour.

10 conseillers sont « Pour »

Monsieur LOMMER ne participe pas à ce vote.

VII / Sente du Tillard

A / Annulation de la délibération du 17/06/2011

B / Mise en place d'une enquête publique par un Commissaire Enquêteur avec publication dans la presse

C/ Transferts de crédits

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour annuler la délibération du 17 juin 2011 relative à la cession de la Sente du Tillard.

Le **Conseil Municipal** décide d'organiser une enquête publique sur ce projet en vue de la désaffectation de la Sente.

Pour cela, des frais (*publication d'enquête, géomètre et commissaire enquêteur*) sont estimés à 961,31 €TTC. La publication se fera dans le journal « LE PARISIEN ».

La somme 965 € sera transférée du compte 022 – dépenses imprévues afin d'approvisionner le compte 6226 – honoraires pour la somme de 724 € et d'approvisionner le compte 6237 – publication pour la somme de 241 € Monsieur le Maire à pouvoir de lancer l'enquête publique ainsi que les frais afférents à celle-ci.

10 conseillers sont « Pour »

1 conseiller s'abstient – M. MONGE qui demande une confirmation parcellaire

VIII / Travaux de réhabilitation de la salle socio culturelle : avenant au marché

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il conviendrait d'entreprendre la passation des avenants suivants :

Lot 1 : GROS OEUVRE– Entreprise QUINTANA

Lors de la démolition des structures existantes un constat de très mauvais état de préservation a été révélé et constaté par le bureau de contrôle.

Le projet a donc du être remodelé en conséquence (lot gros œuvre et lot plâtrerie).

Les **modifications apportées** entraînent, moins value déduites, une **plus value de 2 252,15 €HT**.

Par ailleurs, suite à la décision de la commission d'accessibilité, l'escalier à marches élévatrices initialement prévu a du être remplacé par une **plateforme élévatrice**. Cette modification a pu être prise en compte lors de la seconde consultation lancée pour le lot concerné.

Cependant, le lot gros œuvre ayant déjà été retenu sur la base de la première solution, il convient d'apporter une **modification dans les réservations de maçonnerie** à mettre en place pour l'accueil de la plateforme élévatrice.

Cette modification entraîne une **plus value de 1 040,29 €HT**.

Ces modifications entraînent une plus value globale de 3 292,44 €HT.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise QUINTANA se trouve porté de 125 115,00 €HT à 128 407,44 €HT.

Lot 5 : PLATRERIE– Entreprise DAUPHIN

Lors de la démolition des structures existantes un constat de très mauvais état de préservation a été révélé et constaté par le bureau de contrôle.

Le projet a donc du être remodelé en conséquence (lot gros œuvre et lot plâtrerie).

Les **modifications apportées** entraînent, moins value déduites, une **plus value de 3 527,80 €HT**.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise DAUPHIN se trouve porté 23 932,00 €HT à 27 459,80 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la passation des avenants pour le lot 1 GROS ŒUVRE et le lot 5 PLATRERIE
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation de l'avenant cité ci- dessus.

10 conseillers sont « Pour »

1 conseiller est « Contre » - M. MONGE

Une subvention départementale est en cours pour les avenants au marché.

IX / Travaux de réhabilitation de la salle socio culturelle : subvention au titre de l'Etat

Le **Conseil Municipal** de Jouy sous Thelle **sollicite** auprès de Monsieur Philippe MARINI, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 30 000 € afin de participer au financement des travaux de rénovation de la salle socio culturelle.

*10 conseillers sont « Pour »
1 conseiller s'abstient - M. MONGE*

X / Compte rendu de la décision du Tribunal Administratif concernant le recours porté par Monsieur Maurice MONGE

Monsieur le Maire informe que le Tribunal Administratif a rendu son jugement, par ordonnance en date du 04 août 2011, concernant le recours porté par Monsieur Maurice MONGE et relatif à la délibération du conseil municipal décidant son remplacement comme Délégué à la CCVT.

Le plaignant a été débouté.

Monsieur le Maire rappelle que la notification de l'ordonnance est consultable en Mairie durant les permanences et que les frais d'avocat restent à la charge de la Commune, soit la somme de 2 736 €TTC.

XI / Aménagement des abords dans différentes rues

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour aménager les abords dans différentes rues, à savoir la création de premières plantations avec le scellement de pavés de Paris délimitant ces espaces.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de procéder à l'acquisition de :

- Arbustes pour environ 2 500 €TTC,
- 700 pavés de Paris au prix unitaire de 1 €TTC, soit 700 €TTC.

et de solliciter auprès de Monsieur Philippe MARINI, Sénateur de l'Oise, **une subvention au titre de l'Etat** d'un montant de 1 500 € afin de participer au financement de l'aménagement des abords dans différentes rues communales.

*10 conseillers sont « Pour »
1 conseiller s'abstient - M. MONGE*

La séance est levée 22 h 05.

Le 29 septembre 2011

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Travaux sur la RD129

Monsieur le Maire à interpellé à plusieurs reprises et sans relâche le Président, le Vice-président du Département et les Responsables de la Voirie départementale sur le mauvais état du revêtement de sol des rues principales de la Commune.

Les travaux de réfection, à charge du Département, seront enfin réalisés à partir du lundi 17 octobre 2011 dans les rues de la Poste, du Moulin, du Stade et une partie hors agglomération.

Informations diverses

Les nouveaux habitants peuvent se faire connaître en Mairie durant les permanences pour bénéficier de l'Arbre de Noël, du Colis des Anciens ... Merci d'apporter le livret de famille.

Etant donné les travaux en cours à la salle socio culturelle, le traditionnel repas des Anciens ne sera pas organisé cette année par le Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.).

Inscription sur les listes électorales et de population

Les inscriptions sur les listes électorales et de population ne se font pas automatiquement lors du déménagement, vous devez faire la démarche de vous présentez en Mairie - durant les permanences - et de vous inscrire. Pour cela, vous devez apporter votre carte nationale d'identité, votre livret de famille et votre carte d'électeur actuelle.

Les inscriptions sur la liste électorale ont lieu en Mairie entre le 1^{er} Septembre et le 31 Décembre de chaque année.

Service militaire

Les jeunes gens nés en 1995 doivent se faire inscrire en Mairie (durant les permanences) sur la liste de recensement militaire dès leur anniversaire. Veuillez vous munir du livret de famille. Le recensement est obligatoire et permet l'accès à la conduite accompagnée et aux divers examens scolaires.

Entretien des propriétés

Il est rappelé que les haies, les accotements, les pelouses sur le domaine public devant sa maison sont à la charge d'entretien de chacun de nous.

Utilisation des engins à moteur

Il est rappelé que par arrêté du Maire, il est strictement interdit d'utiliser des engins à moteur en dehors des jours et horaires rappelés ci-dessous :

Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,

Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.

Merci de respecter votre voisinage en utilisant vos tondeuses, tronçonneuses, etc..... uniquement durant ces plages horaires.

Ramassage des déchets verts

Jusqu'au 24 octobre 2011 le ramassage des déchets verts sera effectué par les agents communaux.

Toutes les personnes non inscrites qui déposeront des sacs, sans être concernées par cette mesure, ne seront pas collectés et devront retirer les sacs de la voie publique pour les apporter en déchetterie par leurs propres moyens.

L'Amiante et Encombrants

La **Collecte de l'Amiante** sera faite sur la déchetterie de LIANCOURT ST PIERRE :

- Samedi 17 décembre 2011

Durant cette journée, le Point Propre de PORCHEUX / LA HOUSOYE sera fermé.

Les encombrants seront collectés le jeudi 20 octobre 2011.